



mairie

19 rue Avit Nicolas

BP 20 318

38 150 Salaise sur Sanne

tél.: 04 74 29 00 80

fax: 04 74 86 52 02

mairie@mairie-salaise-sur-sanne.fr

# **PEDT DE LA VILLE DE SALAISE SUR SANNE**

**2015/2018**

## INTRODUCTION

L'action éducative a toujours été une priorité pour la Ville de Salaise-sur-Sanne, qui développe depuis 25 ans une véritable politique enfance jeunesse sur la commune, à travers le soutien aux établissements scolaires, la création et le développement de ses structures culturelles, d'accueil et de loisirs.

La continuité et la complémentarité de l'action éducative communale en lien avec celle des établissements scolaires, est ancrée dans un fonctionnement territorial riche en ressources sportives, culturelles et artistiques, à travers un fort maillage partenarial.

L'évolution des structures familiales, des conditions et réalités sociales, des besoins individuels et collectifs des parents et de leurs enfants, nécessite une adaptation des services municipaux à la réalité locale, tout en renforçant la cohérence des actions mises en place.

La réforme des rythmes scolaires a été appliquée en septembre 2014 sur le territoire de la commune après la réalisation d'un diagnostic partagé au niveau de la communauté éducative. A l'issue de plusieurs mois de fonctionnement sur les bases de la nouvelle organisation, un bilan intermédiaire a été effectué avec les principaux acteurs. Ce point de situation a permis de vérifier les atouts et contraintes du dispositif éducatif aménagé.

L'intérêt de l'enfant reste au cœur du dispositif, avec pour objectif, l'implication dans un processus de co-construction éducative des acteurs du territoire.

## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE SALAISE SUR SANNE

### Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné : Ville de SALAISE SUR SANNE (38).

Le territoire n'est pas situé en zone prioritaire.

Public concerné : les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Salaise-sur-Sanne.

Nombre total d'enfants : 488 enfants.

| Ecole                          | Nombre de classes | Nombre d'enfants |
|--------------------------------|-------------------|------------------|
| Ecole maternelle Joliot-Curie  | 3                 | 69               |
| Ecole élémentaire Joliot-Curie | 5                 | 132              |
| Ecole maternelle Picasso       | 4                 | 99               |
| Ecole élémentaire Floréal      | 8                 | 188              |
| TOTAL                          | 20                | 488              |

Nombre d'enfants en école maternelle : 168

Nombre d'enfants en école élémentaire : 320

Mode d'inscription aux activités proposées : modulable en fonction des activités.

Les activités périscolaires sont gratuites.

Modalités d'information aux familles :

Pour les activités nécessitant une inscription : Les familles sont informées au cours de l'année des activités proposées à leurs enfants et peuvent les inscrire en fonction du nombre de places.

Pour les autres activités proposées, aucune inscription n'est nécessaire.

|                       |
|-----------------------|
| <b>ETAT DES LIEUX</b> |
|-----------------------|

### **1 - L'accueil périscolaire (garderie périscolaire) :**

L'accueil périscolaire organisé en garderie avant, après la classe et sur la pause méridienne, a pour vocation d'accueillir les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune, suivant le besoin des familles. Ces temps intercalés entre des périodes de classe, doivent s'envisager dans une globalité de vie quotidienne, à l'échelle d'une journée ou d'une succession de journées. Cette prise en compte globale doit permettre aux principaux utilisateurs (enfants, parents) de trouver un relais et des repères entre la sphère familiale et la sphère scolaire.

Pour cela, plusieurs objectifs sont visés :

- Faciliter les organisations familiales à travers la prise en charge des enfants en fonction des besoins des parents.
- Permettre une alternative et/ou une complémentarité entre des modes de garde familiaux et collectifs.
- Proposer des modes de garde accessibles au plus grand nombre.
- Favoriser la mixité sociale à travers ces accueils collectifs.
- Accompagner les familles dans leur rôle éducatif auprès des enfants dans le respect des valeurs de chacun et des valeurs laïques portées par la commune.
- Proposer des accueils adaptés à l'âge et aux besoins des enfants par leur forme et leur contenu.
- Intervenir en complémentarité de l'action portée par les établissements scolaires, dans la limite des compétences du service.

### Nombre moyen d'enfants fréquentant quotidiennement la garderie périscolaire

| Période | Maternels | Elémentaires |
|---------|-----------|--------------|
| Matin   | 40        | 100          |
| Midi    | 80        | 200          |
| Soir    | 40        | 120          |
| Total   | 160       | 420          |

#### **Fonctionnement, objectifs et moyens opérationnels :**

Horaires de fonctionnement de la garderie périscolaire :

- De 7h à 9h et de 16h15 à 18h

Pour la pause méridienne :

- De 12h à 14h

#### **Objectifs :**

- Accueillir les enfants dans le respect de chacun et des règles de vie collective.
- Proposer et organiser des contenus adaptés à leurs besoins en fonction de la période de la journée (matin/midi/soir) en considérant la journée scolaire comme une globalité dans la vie de l'enfant.
- Permettre une bonne articulation entre les temps scolaires et périscolaires sur une journée.
- Permettre à l'enfant d'être disponible pour les acquisitions scolaires, dans un cadre convivial favorisant la détente et le jeu.

#### **Moyens :**

- Aménager des espaces permettant aux enfants de se reposer, de pratiquer des activités calmes et variées (jeux, lecture, dessin, petit bricolage ...).
- Permettre, pour ceux qui le souhaitent, de jouer à l'extérieur (jeux sportifs, jeux de cour ...)
- Mettre à disposition des enfants du matériel et des jeux.
- Proposer des activités de loisirs et de détente favorisant la découverte et la créativité.
- Permettre aux enfants de choisir et de participer à 1 ou plusieurs activités en circulant sur les espaces.
- Favoriser les petits groupes.

#### **L'encadrement des enfants est assuré :**

- Le matin par des ATSEM et des animateurs.
- A midi et le soir par des animateurs.

Le taux d'encadrement élargi est pratiqué.

**Les locaux :**

Les enfants sont accueillis dans des locaux adaptés et aménagés en fonction de leur âge et de leurs besoins, au plus près de leurs écoles.

Ils peuvent avoir accès aux gymnases et terrains de sports de la ville.

**2 - L'accueil périscolaire du mercredi et extrascolaire pendant les vacances :**

Dans une logique de continuité avec les accueils périscolaires, un accueil extrascolaire est mis en place le mercredi après-midi et les vacances scolaires, en direction de tous les enfants du territoire quel que soit leur besoin, garde ou loisirs, dans un cadre et avec des moyens adaptés : locaux spécifiques, personnel qualifié, organisation des journées respectant les besoins caractéristiques de chaque âge, avec pour objectifs de :

- Favoriser le bien-être de l'enfant.
- Favoriser la découverte, l'apprentissage, la créativité, l'ouverture sur l'environnement proche ou élargi.
- Permettre le choix, l'expérimentation, le développement de l'autonomie, la responsabilisation.
- Favoriser et développer l'expression individuelle et collective.
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité dans le respect de chacun, des règles, du cadre fixé.
- Permettre à l'enfant de se construire en tant que futur citoyen en lui donnant la possibilité de se situer dans son environnement et de le comprendre.

**Besoins répertoriés :**

De nombreuses activités existent déjà sur le territoire, notamment en matière sportive, auxquelles les enfants participent sur et en dehors du temps scolaire.

Le temps périscolaire ne doit pas être une contrainte supplémentaire pour l'enfant, mais doit correspondre à des moments et des espaces de détente, de repos et de création avec la notion de libre choix et de plaisir.

Les activités proposées doivent l'être sous forme ludique.

**Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :**

- La concertation engagée par la ville avec les partenaires de la communauté éducative.
- Un service périscolaire et extrascolaire déjà existant et structuré depuis de nombreuses années autour d'un projet pédagogique.

- Des structures municipales ressources qui fonctionnent à la fois sur du temps scolaire et de loisirs (médiathèque, espace jeu/ludothèque).
- Un Conseil Municipal d'Enfants.
- Des intervenants sport et musique qui interviennent sur le temps scolaire.
- Un tissu associatif important et des partenaires privilégiés dans les domaines sportif et culturel.

#### **Contraintes du territoire :**

- Le cadre de la garderie périscolaire et le taux de fréquentation des accueils qui ne facilite pas la mise en place de nombreux projets (nombre d'enfants important chez les 7/11 ans).
- Le coût pour la ville du renforcement du dispositif en matière d'encadrement et de budget de fonctionnement.
- Les besoins en locaux et espaces adaptés pour l'accueil des enfants et la mise en place d'activités diversifiées.

#### **Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :**

- Accompagner les familles dans leur rôle éducatif.
- Assurer une complémentarité entre les temps scolaires et périscolaires.
- Assurer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.
- Permettre à l'enfant de se construire en tant que futur citoyen.
- Assurer la cohérence entre les actions éducatives, et citoyennes menées sur la commune.

#### **Effets attendus (connaissances, compétences, comportement...) :**

- Développement de l'autonomie de l'enfant, le rendre acteur de son temps de loisirs, développement de sa créativité.
- Développement de ses potentialités et sa compréhension de son environnement.
- Développement de ses compétences sociales et collectives (le bien vivre ensemble).
- Meilleure appropriation de valeurs communes (partage, solidarité, respect...).

#### **Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :**

La ville est signataire d'un contrat enfance jeunesse qui va être renouvelé en 2015 jusqu'en 2018.

### **Activités proposées dans le cadre du PEDT :**

Au regard des actions déjà existantes sur la commune, de l'organisation globale des journées et des besoins repérés chez les enfants, la Ville fait le choix de ne pas mettre en place des activités spécifiques régulières. Elle souhaite privilégier une forme d'accueil souple, ludique et convivial visant à respecter le rythme de vie et à favoriser le bien être chez l'enfant.

#### **➤ Pour les 3/6 ans :**

Le projet d'accueil s'articule autour du jeu : jeu libre, jeu de société, jeux de motricité, jeux de cour, mais il intègre également les contes et les activités manuelles.

Le jeu libre (jeu symbolique et jeu d'imitation) est privilégié pour répondre au besoin de détente des plus jeunes.

#### **➤ Pour les 7/11 ans :**

Le projet d'accueil s'articule principalement autour du jeu : jeu libre, jeu de société, jeux de cour, découverte des jeux d'autrefois, jeux sportifs.

Et de la création artistique et culturelle : ateliers danse, ateliers conte, création d'histoires, ateliers manuels.

Ces divers ateliers sont proposés sur chaque temps d'accueil (matin/midi/soir) et s'adressent à des petits groupes d'enfants en fonction du type d'activité (entre 5 et 10 enfants).

Le soir, les enfants qui le souhaitent, peuvent faire leurs devoirs avec l'aide d'un animateur.

Pour tous, l'aménagement de lieux de repos est privilégié pour permettre aux enfants de se détendre et de se ressourcer dans un cadre convivial.

### **Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ? : non**

### **Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : oui**

Articulation entre les temps périscolaires et extrascolaires proposés par la ville.

Le mercredi après la restauration, transport en car des enfants inscrits à l'ALSH.

### **Partenaires du projet :**

Partenaires institutionnels :

- Education Nationale (enseignants)

Partenaires associatifs :

- Rhodia-Club

Autres partenaires :

- Travail Et Culture (TEC)

D'autres acteurs pourront être associés en fonction de l'évolution du projet et des moyens disponibles pour le faire évoluer.

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

- Le Service Municipal de l'Enfance met en œuvre et coordonne l'action.

### **Structure de pilotage :**

#### **Composition de la structure de pilotage :**

La structure de pilotage est composée de plusieurs commissions :

- Une commission d'élus chargée de valider les étapes de concertation et de propositions.
- Une commission technique chargée de proposer les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre (composée de services de la ville, d'enseignants, de parents et des DDEN).
- Les partenaires associatifs sont consultés et associés en fonction des possibilités de leur participation au projet.

#### **Coordination du projet assurée par :**

Nom et prénom : Nicolas CHARREL

Fonction : adjoint au maire en charge des affaires scolaires

Adresse : mairie de Salaise-sur-Sanne, 19 rue Avit Nicolas - BP 20318 - 38150 SALAISE SUR SANNE

Téléphone : 04 74 29 00 80

Adresse électronique :

#### **Modalités de pilotage :**

Les commissions se réunissent régulièrement pour fixer les objectifs, définir les moyens, mesurer l'avancée de l'action et procéder aux réajustements nécessaires.

#### **Eléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :**

Un suivi régulier de l'action permettra de recueillir les éléments nécessaires à l'évaluation finale.

Les principaux acteurs du dispositif, chargés du portage de l'action, relayent régulièrement les informations nécessaires aux réajustements à apporter.

Des bilans intermédiaires avec les différents partenaires, permettront de prendre la mesure de l'efficacité de ces réajustements.

**Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :**

Indicateurs quantitatifs : Nombre de participants

Indicateurs qualitatifs :

- Régularité de participation aux activités.
- Inscriptions aux ateliers hors activités ordinaires.

**Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :**

Le PEDT est présenté en Conseil Municipal pour validation.

Il constitue un outil évolutif en fonction des besoins exprimés et/ou relevés, du contexte, des contraintes, des évaluations réalisées.

Tout avenant sera proposé au Conseil Municipal dans les mêmes conditions que le projet initial. L'évaluation finale vérifiera la pertinence de renouveler le projet pour une période de 3 ans et/ou de le faire dans les mêmes conditions que le projet actuel.

**Signataires du projet :**

Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale

Monsieur le Maire de Salaise-sur-Sanne  
(PEDT validé en conseil municipal du 27 avril 2015)

**Date de signature prévue : Année 2015**